

4 JUIL 1856

Mandat pour fourniture de produits pharmaceutiques s'élevant à 9.950 frs.

Et que la dépense sera mandatée sur le Chapitre XXXI du Budget "Dépenses Impévies"

Adopté.

14) Abonnement. Le Conseil Municipal.

Sur l'avis de la commission des finances.

Sur le mémoire présenté par Balais Hebdomadaires pour abonnement à cette publication du 15.11.53 au 15.11.54.

déjà de

- d'autoriser le règlement de l'abonnement de Balais Hebdomadaires pour abonnement à cette publication du 15.11.53 au 15.11.54 se montant à 12.800 frs.

- que la dépense sera mandatée chapitre XXXI Dépenses Impévies.

Adopté.

15 Paiement d'honoraires Le Conseil Municipal

Sur l'état de frais présentés par M<sup>o</sup> Goffroy, Buisson & Rogier

Sur l'avis de la commission des finances.

autorisé.

- le paiement de la somme de 1429<sup>frs</sup> due à M<sup>o</sup> Goffroy, pour sommes finis à des connaissances de la Cité Poste République.

- dit que la dépense sera mandatée Chapitre XX art 6 "Honoraires d'Experts et d'Experts"

approuvé 19.7.56

55076

approuvé 19.7.56

55077